

Règlement du jeu concours Instagram « Gagne tes 10 séances chez Vertical'Art »

- Organisation du jeu : Groupe Vertical'Art, siège social : Zone du Pas du Lac, 10 avenue André Marie Ampère 78180 Montigny-le-Bretonneux. Jeu gratuit, sans obligation d'achat. L'opération se déroule sur le compte Instagram @va_climbing_lille. La durée du jeu est établie du jeudi 30 septembre au jeudi 14 octobre 2021 (clôture à 12h00, heure française).
- Conditions de participation : toute personne physique a le droit de participer au jeu. La participation au jeu implique l'entière acceptation du présent règlement. Chaque participation est nominative ; toutefois, si les gagnants souhaitent offrir la dotation à un tiers, ils sont autorisés à nous envoyer les coordonnées de la personne concernée via un message privé sur Instagram.
- Modalités de participation : le jeu se déroule exclusivement sur la plateforme Instagram et le tirage au sort est effectué à la date indiquée sur le post. A ce titre, tout participant doit disposer d'une connexion à Internet et d'un compte Instagram. Aucune inscription ne peut se faire par téléphone, télécopie, courrier postal ou courrier électronique.
- Pour participer, il vous suffit de vous abonner à notre compte instagram @va_climbing_lille ainsi qu'à celui du réseau Vertical'Art (@verticalart_climbing), de liker le post de notre jeu concours tout en mentionnant en commentaire un(e) ami(e), collègue ou partenaire de grimpe. Il vous est possible de multiplier vos chances d'être tiré au sort en publiant plusieurs commentaires, à condition que les mentions soient différentes pour chacun d'entre eux. Par ailleurs, chaque participant a la possibilité de doubler ses chances de gagner en partageant le post de notre jeu concours dans sa story.
- Désignation du gagnant : le gagnant et la gagnante seront désignés par tirage au sort le jeudi 14 octobre à 17h00, heure française. Ils seront informés via message privé par notre compte officiel @verticalart_climbing. Seul ce compte est accrédité pour contacter les vainqueurs. Par ailleurs, la société Vertical'Art ne pourra être tenue responsable de l'envoi du message sur un compte inexact du fait d'une erreur de la part du participant. Nous tenons à attirer votre attention et vous inviter à être vigilants quant à d'éventuels comptes frauduleux qui pourraient tenter de se rapprocher de vous.
- Dotations : 2 cartes de dix entrées (pour un grimpeur et une grimpeuse) à gagner et valables dans toutes les salles d'escalade du réseau Vertical'Art. Les organisateurs du jeu concours reviendront vers nos deux gagnants dans un second temps pour leur transmettre les modalités d'attribution de leurs récompenses.
- Identification des gagnants : les gagnants autorisent expressément la vérification de leur identité. Le non-respect du présent règlement, ainsi que toute fraude ou tentative de tricherie, quelles que soient ses modalités, entraînera l'élimination de la participation de son auteur/autrice. L'équipe Vertical'Art se réserve le droit de modérer et/ou d'éliminer les éventuels commentaires qui seraient jugés dégradants pour son image et/ou son activité.

Site web : <https://lille.vertical-art.fr/>